

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Retrouvez sur cette page l'ensemble des démarches administratives. Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter directement la mairie de Petit Mars.

Vous souhaitez :

[Un acte d'état civil : naissance, mariage ou décès survenu en France](#) ↗

[Un acte d'état civil : naissance, mariage ou décès survenu à l'étranger](#) ↗

[Une Carte nationale d'identité](#) ↗

[Un passeport](#) ↗

[Permis de conduire](#) ↗

[Demande de certificat d'immatriculation](#) ↗

[Déclaration de cession d'un véhicule](#) ↗

[Une Autorisation de sortie du territoire](#) ↗

[Déclarer un chien susceptible d'être dangereux](#) ↗

## ALLER PLUS LOIN



### Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent  
44390 Petit Mars

☎ 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

### Horaires :

**Lundi – Mercredi – Jeudi**

9h à 12h / 14h à 17h

**Mardi – Vendredi – Samedi**

9h à 12h